



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

OUVERTURE DE LA CINQUIÈME RÉUNION DES CHEFS DES SERVICES DE RENSEIGNEMENT ET DE SÉCURITÉ DES PAYS DE LA RÉGION SAHÉLO-SAHARIENNE

Ouagadougou, le 19 mai 2014 : La cinquième réunion des chefs des Services de Renseignement et de Sécurité des pays de la région sahélo-saharienne s'est ouverte aujourd'hui à Ouagadougou. La réunion se conclura demain, 20 mai 2014, par l'adoption de conclusions opérationnelles sur les mesures à prendre dans les mois qui viennent en matière de lutte contre les groupes terroristes et criminels et de promotion de la sécurité dans la région.

Organisée dans le cadre du Processus de Nouakchott sur le renforcement de la coopération sécuritaire et l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) dans la région sahélo-saharienne, lancé dans la capitale mauritanienne, le 17 mars 2013, cette réunion fera le point de la situation sécuritaire dans la région, de l'état de mise en œuvre des conclusions opérationnelles des précédentes rencontres des chefs des Services de Renseignement et de Sécurité et des efforts d'opérationnalisation de l'APSA dans la région sahélo-saharienne. La réunion consacrera une séance spécifique à la menace posée par le groupe Boko Haram et aux voies et moyens d'une action mieux coordonnée et plus efficace en appui aux efforts du Gouvernement nigérian, et ce dans le cadre du dispositif normatif et institutionnel dont dispose le continent africain pour faire face au fléau du terrorisme et de la criminalité transfrontalière.

La réunion de Ouagadougou a été ouverte par le Ministre de l'Administration territoriale et de la Sécurité du Burkina Faso, Dr. Jérôme Bougouma. Le Ministre a saisi cette occasion pour réaffirmer la disponibilité constante de son pays en faveur des initiatives visant à trouver des solutions aux défis sécuritaires que connaît la région, lesquels, a-t-il souligné, commandent une concertation permanente pour assurer une plus grande synergie dans l'action. Pour sa part, dans l'allocution qu'il a prononcée lors de la cérémonie d'ouverture, le Commissaire de l'UA à la Paix et à la Sécurité, l'Ambassadeur Smaïl Chergui, après s'être félicité des avancées enregistrées dans le Processus de Nouakchott, a mis en relief la nécessité d'un engagement continu des pays de la région, particulièrement au regard des menaces posées par les groupes terroristes et criminels, tel que Boko Haram, et du lien croissant entre terrorisme et criminalité transfrontalière. Auparavant, le Général Gilbert Diendiere, Chef d'État-major particulier du Président du Faso, avait prononcé un message de bienvenue à tous les participants.

La réunion regroupe les représentants des pays ci-après : Algérie, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal et Tchad. Participent également à la réunion, le Haut Représentant de l'UA pour le Mali et le Sahel (MISAHEL), l'ancien Président Pierre Buyoya ; l'Envoyé spécial de l'UA pour la coopération dans la lutte contre le terrorisme et Directeur du Centre africain d'Etude et de Recherche sur le Terrorisme (CAERT), Francisco Madeira ; ainsi que de représentants du Comité des Services de Renseignement et de Sécurité d'Afrique (CISSA), de l'Unité de Fusion et de Liaison (UFL), de la Communauté des Etats sahélo-sahariens et de la Capacité régionale de l'Afrique du Nord (NARC), ainsi que du Bureau des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA).

NOTE AUX ÉDITEURS

1. ***À propos de la genèse du Processus de Nouakchott*** : Le Processus de Nouakchott sur le renforcement de la coopération sécuritaire et l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) dans la région sahélo-saharienne a été lancé le 17 mars 2013, à l'occasion d'une réunion tenue dans la capitale mauritanienne. Cette réunion s'est accordée sur une série de mesures pour relever les défis sécuritaires auxquels la région est confrontée. Il a été notamment convenu que les Ministres compétents se réuniraient au moins une fois tous les six mois, cependant que les responsables des Services de Renseignement et de Sécurité se réuniraient une fois tous les deux mois.
2. À ce jour, la Commission de l'UA a organisé cinq réunions des chefs des Services de Renseignement et de Sécurité. La première réunion s'est tenue à Bamako, le 18 avril 2013 ; la deuxième, à Abidjan, les 20 et 21 juin 2013 ; la troisième, à Ndjamena, le 10 septembre 2013 ; la quatrième, à Niamey, le 17 février 2014 ; et la cinquième, à Ouagadougou, les 20 et 21 mai 2014. En outre, deux autres réunions ministérielles ont été organisées après celle de Nouakchott dans le cadre du Processus : Ndjamena, le 11 septembre 2013 ; et Niamey, le 19 février 2014.
3. ***À propos des pays et organisations participant au Processus de Nouakchott*** : Le Processus de Nouakchott regroupe les onze pays suivants : Algérie, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Libye, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal et Tchad. Participent également au Processus les structures compétentes de l'UA, à savoir le Centre africain d'Étude et de Recherche sur le Terrorisme (CAERT) et le Comité des Services de Renseignement et de Sécurité d'Afrique (CISSA), l'Unité de Fusion et de Liaison (UFL), qui constitue une plateforme d'échanges entre huit des États membres du Processus de Nouakchott, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), la Capacité régionale de l'Afrique du Nord (NARC), ainsi que le Bureau des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).
4. ***À propos du renforcement de la coopération sécuritaire dans la région sahélo-saharienne*** : Les réunions des chefs des Services de Renseignement et de Sécurité sont l'occasion d'échanges de vues sur la situation sécuritaire dans la région sahélo-saharienne, l'approfondissement de la coopération sécuritaire entre les pays concernés et le renforcement des capacités nationales et régionales de lutte contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière. Elles se sont révélées être un instrument précieux de renforcement de la confiance, et ont également contribué à la promotion de la collaboration entre tous les Services concernés.
5. Parmi les activités entreprises à ce jour ou en cours dans le cadre du Processus de Nouakchott, il importe de relever :
 - (i) la mission consultative conjointe entreprise par le CAERT, le CISSA et l'UFL en Libye, du 3 au 5 septembre 2013, et l'organisation, par la Commission de l'UA, en collaboration avec le Gouvernement libyen, de l'Atelier sur le renforcement opérationnel de la sécurité aux frontières terrestres dans la région sahélo-saharienne, à Tripoli, les 4 et 5 septembre 2013;
 - (ii) la production et la diffusion d'une édition spéciale de la revue de presse quotidienne du CAERT consacrée à la région du Sahel;
 - (iii) l'organisation de nombreuses activités sur le renforcement des capacités, notamment en ce qui concerne la collecte et l'analyse de renseignements ;

- (iv) l'envoi de missions d'évaluation du CAERT dans les différents pays de la région pour évaluer les capacités existantes et les voies et moyens de leur renforcement ; et
- (v) l'identification en cours des mesures de sécurité et des Accords existants entre les pays de la région et l'évaluation de leur état de mise en œuvre, avec pour objectif de soutenir leur opérationnalisation et l'amélioration de leur efficacité, le cas échéant.

6. **À propos de l'opérationnalisation de l'APSA :** Le deuxième volet du Processus de Nouakchott porte sur l'opérationnalisation de l'APSA dans la région sahélo-saharienne. Cette question avait été examinée par la réunion ministérielle de Nouakchott au regard de l'inadéquation de la couverture géographique des différentes structures existantes de l'UA. Les participants avaient alors souligné la nécessité d'une plus grande synergie entre les différentes composantes de la Force africaine en attente (FAA) couvrant les régions Nord, Ouest et Centre du continent, pour relever les défis sécuritaires auxquels la région sahélo-saharienne fait face, notamment à travers une coopération plus étroite dans le domaine du partage des renseignements, de la formation, des équipements et du renforcement des capacités opérationnelles.

7. Dans ce cadre, la Commission de l'UA est en train d'élaborer, sur la base des expériences existantes, des concepts d'opération génériques sur la mise en place entre les pays de la région de patrouilles conjointes et d'unités mixtes, avec pour but de renforcer leurs efforts. Une réunion des chefs d'État-major et des Ministres de la Défense des pays de la région est prévue à Bamako pour examiner ces concepts, ainsi que les modalités de renforcement des autres structures de coopération sécuritaire existant dans la région. Il est attendu de cette réunion qu'elle débouche sur la mise en place de capacités communes permettant aux pays de la région de jouer pleinement le rôle qui leur revient dans la lutte contre le fléau de terrorisme et de la criminalité transnationale organisée.

8. **À propos des prochaines étapes du Processus de Nouakchott :** Lors de la réunion ministérielle de Niamey, les participants ont réaffirmé la volonté de leurs organisations et pays respectifs d'œuvrer au renforcement continu du Processus de Nouakchott, reconnaissant que celui-ci constitue un cadre unique pour une approche collective des défis sécuritaires que connaît la région, sur la base d'une vision et d'une responsabilité partagées. Dans ce cadre, les participants ont convenu de la tenue prochaine d'un Sommet des pays participant au Processus de Nouakchott, pour mobiliser un soutien politique accru au Processus et renforcer son appropriation par les pays de la région. Ils se sont également accordés sur la mise en place, sous la direction de la Mission de l'UA pour le Mali et le Sahel (MISAHEL), d'un Secrétariat réduit à Niamey, pour mieux coordonner la mise en œuvre du Processus de Nouakchott, en attendant sa transformation éventuelle en un Secrétariat exécutif rattaché à la MISAHEL. La Commission travaille au suivi de ces décisions.

9. **À propos de la Stratégie de l'UA sur le Sahel :** Le Processus de Nouakchott est l'une des composantes de la Stratégie de l'UA pour le Sahel, élaborée par la MISAHEL. Cette Stratégie porte sur la sécurité, la bonne gouvernance, les questions de genre et le développement. Elle repose sur une approche holistique des défis multidimensionnels auxquels la région est confrontée.